

## Formation Immobilier n°13

### Les fondamentaux de l'urbanisme

Durée : 7 heures

## PROGRAMME DE FORMATION

Programme de formation prévu par le décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier

Intitulé de la formation : Formation Loi Alur

Thématique : Les fondamentaux de l'urbanisme

Objectifs :

Les principaux objectifs de la formation loi ALUR sont les suivants :

- ✓ Être à jour des modifications récentes au niveau de la législation
- ✓ Suivre les évolutions liées à la profession dans le cadre de la formation continue des professionnels de l'immobilier
- ✓ Connaître les conditions d'exercice de la profession
- ✓ Développer un portefeuille dans le respect de la réglementation
- ✓ Maintenir et renforcer des connaissances et des compétences liées à l'exercice du métier
- ✓ Comprendre les principes fondamentaux du droit de l'urbanisme, y compris sa définition, son objet, son champ d'application, et la loi SRU
- ✓ Connaître les différentes règles d'urbanisme, telles que le Règlement National d'Urbanisme (RNU), le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), et la carte communale
- ✓ Maîtriser le contenu et le fonctionnement du Plan Local d'Urbanisme (PLU), y compris ses éléments constitutifs, la procédure d'élaboration, et le Service d'Utilité Publique (SUP)
- ✓ Identifier les différentes autorisations d'urbanisme, telles que le Certificat d'Urbanisme (CU), le permis de construire (PC), le permis d'aménager (PA), le permis de démolir (PdD), et la déclaration préalable de travaux (DP)
- ✓ Aborder les défis écologiques de l'urbanisme, y compris l'urbanisme écologique, la mobilité urbaine durable, et l'efficacité énergétique des bâtiments
- ✓ Comprendre la fiscalité de l'urbanisme, en incluant la taxe d'aménagement (TA) et la contribution économique territoriale
- ✓ Connaître les différents types de contentieux en urbanisme, y compris le contentieux administratif et judiciaire

Compétences :

L'acquisition de compétences visées par la formation loi Alur dans sa thématique « Les fondamentaux de l'urbanisme » se décompose en 7 parties que nous verrons plus en détail ci-dessous.

La formation répond aux obligations de formation des agents immobiliers, mandataires et salariés des

agences immobilières prévues par le décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier.

La formation vise l'acquisition de connaissances nécessaires liées à l'exercice de la profession d'acteur immobilier.

#### Public visé :

Toute personne exerçant en tant que professionnel de l'immobilier. Il n'y a pas de condition de diplôme ou de niveau d'étude. La formation s'adresse uniquement à des personnes en cours d'activité.

#### Prérequis :

Les modalités d'accès à cette formation n'exigent aucune connaissance spécifique.

La formation étant en e-learning, les stagiaires ont besoin d'un ordinateur / tablette et d'une connexion internet.

#### Bloc de compétences :

Cette formation n'est pas accessible par blocs de compétences.

#### Débouchés :

Être à jour de ses obligations de formation professionnelle continue pour le développement des compétences.

#### Suite de parcours :

Le professionnel de l'immobilier peut également s'orienter dans le domaine du crédit s'il souhaite développer ses champs de compétences. La formation IOBSP niveau 1 peut lui permettre de devenir courtier en crédit.

#### Passerelles :

Pas de passerelles.

#### Equivalences :

Pas d'équivalences.

#### Durée de la formation : 7 heures

#### Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Au moyen d'un accès e-learning, le stagiaire étudiera l'ensemble des savoirs et techniques nécessaires à ses obligations de formation continue. Le temps minimum de formation est de 7 heures. Ce temps prend en compte :

- L'étude des cours sur e-learning
- Les contrôles de connaissances et études de cas fournis par l'organisme de formation

Le responsable pédagogique est à la disposition de chaque stagiaire pour toute question, par mail à [support@espace-elearning.fr](mailto:support@espace-elearning.fr), par téléphone au 03.62.26.36.50, ou sur l'outil elearning (question posée en direct).

Modalités d'évaluation :

A l'issue de la formation, chaque apprenant aura passé un contrôle de connaissances et/ou étude de cas. Chaque formation est validée lorsque l'apprenant a obtenu une note supérieure à 70% sur le contrôle de connaissances final.

Taux de réussite à la formation :

Le taux de réussite pour cette formation est supérieur à 95%.

Cliquez sur le lien pour consulter le détail des taux de réussite par formation : [Statistiques formations](#)



## **MODULE 1 : INTRODUCTION AU DROIT DE L'URBANISME**

1. Définition, objet et champ d'application du droit de l'urbanisme
2. La loi SRU

## **MODULE 2 : LES DIFFERENTES REGLES D'URBANISME**

1. Le Règlement National d'Urbanisme (RNU)
2. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
3. Le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)
4. La carte communale

## **MODULE 3 : CONTENU ET FONCTIONNEMENT DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)**

1. Présentation du PLU
2. Les éléments constitutifs du PLU
3. La procédure d'élaboration du PLU
4. Le Service d'Utilité Publique (SUP)
5. Un exemple de PLU

## **MODULE 4 : LES DIFFERENTES AUTORISATIONS D'URBANISME**

1. Le Certificat d'Urbanisme (CU)
2. Le permis de construire (PC)
3. Le permis d'aménager (PA)
4. Le permis de démolir (PdD)
5. La déclaration préalable de travaux (DP)

## **MODULE 5 : LES DEFIS ECOLOGIQUES DE L'URBANISME**

1. L'urbanisme écologique
2. La mobilité urbaine durable
3. L'efficacité énergétique dans les bâtiments

## **MODULE 6 : LA FISCALITE DE L'URBANISME**

1. La taxe d'aménagement (TA)
2. La contribution économique territoriale

## **MODULE 7 : LA CONTENTIEUX DE L'URBANISME**

1. Le contentieux administratif de l'urbanisme
2. Le contentieux judiciaire de l'urbanisme